

FORUM

REGLEMENT A L'USAGE DES UTILISATEURS

A -RESERVATION

Le Forum peut être réservé pour l'organisation de manifestations par tout organisme privé ou associatif.

1-Demande :

La demande de réservation se fait auprès du service Accueil de la Mairie au 04 76 38 41 61. En semaine, aucune réservation de plus de trois (3) jours – mise en place et répétitions comprises – ne sera acceptée pendant la période réservée aux boulistes (de fin septembre à fin avril). Toute demande doit être confirmée par écrit.

Le Forum ne pourra être mis à disposition que les fins de semaine (du vendredi 8h au dimanche soir).

2- Confirmation :

Une réservation ne sera considérée comme définitive qu'à réception du chèque de caution de 329,60 euros.

3- Annulation :

En cas d'annulation de la manifestation, l'information doit être transmise par écrit au moins un mois avant la date de la manifestation. Au-delà de ce délai, la caution sera conservée par la ville.

4- Tarif location :

Le prix de location est de 219,39 euros par jour. La location est obligatoire pour tout organisme privé ou associatif.

Associations saint-marcellinoises et les Comités d'Entreprises saint-marcellinoises :

Le Forum ne pourra leur être mis à disposition GRATUITEMENT qu'UNE seule fois par an. Pour les manifestations suivantes, Associations saint-marcellinoises et Comités d'Entreprises saint-marcellinoises devront s'acquitter d'une location de 200 euros.

B – REGLEMENT

Nous vous rappelons que lorsque vous êtes autorisés à utiliser le FORUM, vous devez respecter les consignes suivantes :

* Dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur s'engage :

- A ne pas apporter de modification à l'installation électrique fixe.

- A ne pas faire d'installation électrique volante dans les cheminements, couloirs et allées.
- A ne pas mettre en place d'élément de décoration non conforme à la réglementation et sécurité incendie.
- A ne pas faire d'installation pouvant empêcher le libre accès aux issues de secours et aux divers moyens de lutte contre l'incendie.

* La salle devra être nettoyée et rendue dans les délais fixés lors de la réservation, dans le même état de propreté qu'à réception.

* Les Services Techniques ne procèdent pas à l'installation de la salle. Les utilisateurs devront s'en charger et remettre en place le matériel après usage.

* Le podium ne sera plus déplacé. En cas de déplacement, le coût des travaux - **180 euros** - sera facturé à l'association ou tout autre organisme demandeur.

* La Commission Départementale de sécurité interdit toute couverture du dôme du Forum pour obtenir le noir dans la salle.

* L'accès des véhicules au jardin de ville est strictement limité aux véhicules de livraison et aux orchestres.

L'organisateur devra s'assurer qu'aucun véhicule ne stationne devant le Forum lors des soirées afin de laisser libre en permanence l'accès aux véhicules d'incendie et de secours.

* Pour le bien-être des riverains, l'organisateur s'engage à faire respecter le calme, à l'extérieur du bâtiment, particulièrement à la fin de la manifestation.

* En cas de dégradation non liée à l'usure normale des matériels, les dégâts seront facturés à l'utilisateur. Le chèque de caution sera retenu jusqu'au règlement final de la situation. Ce chèque pourra être encaissé si la salle est rendue non nettoyée.

* En cas de problème lors de la manifestation,
vous pouvez contacter Mr RUBICHON : 04 76 64 02 10

.....
Je soussigné..... responsable de :.....
Déclare avoir reçu un exemplaire desdites prescriptions pour l'utilisation du Forum
le :.....
et m'engage à les respecter.

A Saint-Marcellin, le.....

SIGNATURE :